

Forum de la Coopération des Juges – qu'est-ce que c'est ?

Forum de la Coopération des Juges a été créé sur la base de résolutions des réunions des Représentants des Assemblées Générales des Juges de District et des Représentants des Assemblées Générales des Juges de Cours d'Appels du 20 mars 2017. La création du Forum était une réaction à la privation des juges polonais d'organes d'autonomie judiciaire au niveau national, par modification – loin des normes constitutionnelles - de la loi sur le Conseil judiciaire national du 8 décembre 2017. Des délégués des tribunaux individuels ont été élus, pour la première fois, lors des réunions des juges convoqués pour le 20 avril 2017, dans la plupart des tribunaux polonais, conformément à la parité acceptée, des tribunaux ordinaires, des tribunaux administratifs, des tribunaux militaires et même de la Cour suprême.

Les délégués élus à ces réunions, environ 200 juges, ils se sont rencontrés au premier congrès des représentants de FCJ le 10 juin 2017 à Varsovie, où ils ont adopté « La Déclaration de FCJ » constituant la base de fonctionnement du Forum.

La Déclaration définit FCJ comme un plan d'accord, une plate-forme de coopération et un pont de communication reliant les juges par leurs représentants sélectionnés de manière démocratique, en forme d'autonomie gouvernementale auto-organisée.

Forum de la Coopération des Juges a le caractère d'une conférence permanente et informelle permettant aux participants, agissant dans des conditions pleinement volontaires, la communication entre les juges au niveau national. Les objectifs et les tâches du Forum comprennent, entre autres, créer à tous les juges la possibilité d'échanger des vues en matière de juges et de tribunaux et présenter au public la voix de la communauté judiciaire impliquée dans l'amélioration de l'organisation du pouvoir judiciaire et le renforcement des normes d'un État démocratique régi par la loi.

FCJ est géré par le Presidium permanent de 15 membres, récemment élu au III Congrès des représentants, le 11 janvier 2020. Son président est le juge Bartłomiej Starosta. Dans le cadre du Forum il y a aussi l'Équipe d'intervention, qui s'occupe du suivi des cas de menaces à l'indépendance des juges et des tribunaux.

L'élection des représentants pour FCJ a été faite jusqu' à présent dans 188 tribunaux ordinaires, tribunaux administratifs et tribunaux militaires de différents niveaux. Les juges des tribunaux, qui n'ont pas encore choisi leurs représentants, peuvent le faire à tout moment, ce dont ils ont été informés. Parmi les tribunaux, qui ont sélectionné ses représentants il y a des unités les plus grandes numériquement, ce qui montre que Forum de la Coopération des Juges couvre la majorité des juges polonais.

Des nombreuses activités entreprises par FCJ peut être mentionné un référendum parmi les juges sur le rôle réel de l'organisme opérant actuellement en Pologne sous le nom de Conseil judiciaire national. Plus de 3840 juges statuant en Pologne y ont voté, dont plus de 90% déclaré que cet organe ne remplissait pas correctement le rôle constitutionnel du Conseil judiciaire national et près de 90% ont confirmé que les juges inclus dans cet organe devraient démissionner. 115 représentants des tribunaux de tout le pays ont voté pour la dernière résolution du Forum de la Coopération des Juges du 29 mars 2020 appelant à l'introduction d'un état de catastrophe naturelle en Pologne, avec une seule abstention.

De plus amples informations sur le Forum et ses activités sont disponibles sur le site Internet <https://forumfws.eu/> ou sur la page Facebook <https://www.facebook.com/forumfws/> ou sur le compte Twitter [@forumfws](https://twitter.com/forumfws)